Dumbéa, le 11/03/13

Bulletin d'information n°5

SOMMAIRE

Elections au Conseil d'Administration

Elections au Conseil d'Administration :

Les élections des représentants des personnels ATOSS, enseignants et d'éducation auront lieu le : **Jeudi 04/04 prochain de 7h00 à 15h00, salle A305.**

Les listes sont établies suivant un ordre préférentiel et le nombre de candidats ne peut dépasser le double du nombre de siège à pourvoir (3 sièges – 6 noms maximum ATOSS) (7 sièges – 14 noms maximum enseignants). Elles peuvent ne pas être complètes, mais doivent comporter au maximum deux noms.

Afin de permettre le déroulement normal de ces élections, je vous saurais gré de déposer à mon secrétariat, pour le **lundi 25/03/13 à 11h00** au plus tard, les listes des candidats signées par chacun d'entre eux.

Préparation du matériel de vote des parents le **mercredi 27/03/13**, salle A305 à 8h00.

Distribution du matériel le **jeudi 28/03/13** par la vie scolaire. Les professeurs principaux feront noter l'information sur les carnets de correspondance de leurs élèves.

Ci-joint les courriers relatifs aux élections du Personnel.

Avenue Victor Hugo – BP KO 183 – 98830 DUMBEA – Nouvelle-Calédonie
Tél : 41.01.00 – Fax : 41.01.01 – mél : proviseur.9830557n@ac-noumea.nc

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
direction générale des enseignements
NOUVELLE CALÉDONIE

Lycée du Grand Nouméa

Nouméa, le 08 mars 2013

Le Proviseur

A

Mesdames et Messieurs les membres du personnel d'enseignement et d'éducation

Objet. : Election au Conseil d'Administration.
Réf. : Articles D.422-22, D.422-23, D.422-26, D.422-34, D.494-3, D.494-4, D.494-7, D.494-8, R.511-20, R511-21 et R.511-22 de la partie règlementaire du code de l'Education :
- Circulaire du 30 août 1985 modifiée.
- Circulaire n°2010-128 du 20 août 2010.
- Note de service n°2010-086 du 04 juin 2010.

Mesdames et Messieurs,

En application des articles ci-dessus référencés les élections des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation sont prévues le :

Jeudi 04 avril 2013, de 7h00 à 15h00,
Salle A305.

Les listes sont établies suivant un ordre préférentiel et le nombre de candidats ne peut dépasser le double du nombre de siège à pourvoir (**7 sièges - 14 noms maximum**). Elles peuvent ne pas être complètes, mais doivent comporter au maximum deux noms.

Afin de permettre le déroulement normal de ces élections, je vous saurais gré de déposer à mon secrétariat, pour le **lundi 25 mars à 11h00** au plus tard, les listes des candidats signées par chacun d'entre eux.

La liste des électeurs de votre collège électoral sera déposée aux emplacements habituels.

Le proviseur

J.L BAEMELLE

N.B : Les représentants des listes voudront bien prévoir au moins un assesseur présent pour surveiller le déroulement du scrutin et deux scrutateurs pour le dépouillement. Les noms de ces personnes me seront communiqués pour le lundi 25 mars 2013.

Diffusion : Proviseur-adjont, chef de travaux, salle des professeurs, vie scolaire, secrétariat d'intendance, CDI, BEE.

Le proviseur

2013PRO

Affaire suivie par
Lydia NGUYEN

Bureau A 212

Téléphone
(687) 41 01 19

Fax
(687) 41. 01 01

Mél.
ce.9830557n
@ac-noumea.nc

3 Promenade de
Koutio

BP 183
98830 DUMBEA
ouvelle-Calédonie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
direction générale des enseignements

Lycée du Grand Nouméa

Nouméa, le 08 mars 2013

Le Proviseur

A

Mesdames et Messieurs les membres du personnel ATOSS

Objet. : Election au Conseil d'Administration.
Réf. : Articles D.422-22, D.422-23, D.422-26, D.422-34, D.494-3, D.494-4, D.494-7, D.494-8, R.511-20, R511-21 et R.511-22 de la partie règlementaire du code de l'Education :

- Circulaire du 30 août 1985 modifiée.
- Circulaire n°2010-128 du 20 août 2010.
- Note de service n°2010-086 du 04 juin 2010.

Mesdames et Messieurs,

En application des articles ci-dessus référencés les élections des représentants des personnels ATOSS sont prévues le :

Jeudi 04 avril 2013, de 7h00 à 15h00,
Salle A305.

Les listes sont établies suivant un ordre préférentiel et le nombre de candidats ne peut dépasser le double du nombre de siège à pourvoir (**3 sièges – 6 noms maximum**). Elles peuvent ne pas être complètes, mais doivent comporter au maximum deux noms.

Afin de permettre le déroulement normal de ces élections, je vous saurais gré de déposer à mon secrétariat, pour le **lundi 25 mars à 11h00** au plus tard, les listes des candidats signées par chacun d'entre eux.

La liste des électeurs de votre collège électoral sera déposée aux emplacements habituels.

Le proviseur

J.L BALMELLE

N.B : Les représentants des listes voudront bien prévoir au moins un assesseur présent pour surveiller le déroulement du scrutin et deux scrutateurs pour le dépouillement. Les noms de ces personnes me seront communiqués pour le lundi 25 mars 2013.

Diffusion : Proviseur-adjont, chef de travaux, salle des professeurs, vie scolaire, secrétariat d'intendance, CDI, BEE.

Le proviseur

2013PRO

Affaire suivie par
Lydia NGUYEN

Bureau A 212

Téléphone
(687) 41 01 19

Fax
(687) 41. 01 01

Mél.
ce.9830557n
@ac-noumea.nc

36 Promenade de Koutio

BP 183
98830 DUMBEA
Nouvelle-Calédonie

ministère éducation nationale enseignement supérieur recherche

Lycée du Grand Nouméa

Dumbéa, le 08/03/13

Le proviseur

A

Mesdames et Messieurs les membres du personnel

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les élections des représentants du personnel au conseil d'administration du lycée se dérouleront :

Le jeudi 04 avril 2013 de 7h00 à 15h00, salle A305.

Pour le personnel d'enseignement, d'éducation, et le personnel ATOSS.

Pour voter, deux possibilités sont offertes :

- **Vous rendre au lycée** aux heures d'ouverture de scrutin, muni d'une pièce d'identité.
- **Voter par correspondance.** Dans ce cas, vous mettrez votre bulletin ne comportant ni rature, ni surcharge, dans la **petite** enveloppe verte.
- **Cette enveloppe ne doit porter aucune marque d'identification.** Vous la glisserez dans une deuxième enveloppe sur laquelle est inscrit au recto :

« Elections au Conseil d'Administration »
Monsieur le proviseur
Lycée du Grand Nouméa
BP 183 98830 DUMBEA

- Au verso, à l'endroit indiqué, vous noterez le **nom et prénom** de l'électeur, le **nom et prénom**, **la classe** de son ou de ses enfants, son adresse, **sa signature**.
- Ces plis seront, soit déposés au secrétariat, soit affranchis au tarif en vigueur et confiés à la poste. Tout pli arrivé après la clôture du scrutin sera déclaré nul.

NB : Les électeurs votent pour une liste sous panachage ni radiation

Les listes et les textes régissant la formation et le fonctionnement des conseils d'administration pourront être consultés au secrétariat du lycée.

Je vous prier d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

36 Promenade de Koutio – BP 183 – 98830 DUMBEA – Nouvelle-Calédonie
Tél : 41.01.00 – Fax : 41.01.01 – mél :ce.9830557n@ac-noumea.nc

Avenue Victor Hugo – BP KO 183 – 98830 DUMBEA – Nouvelle-Calédonie
Tél : 41.01.00 – Fax : 41.01.01 – mél : proviseur.9830557n@ac-noumea.nc